

COLLEGE / LYCEE

(Rayer la mention inutile)

Frédéric MISTRAL
RUE D'ANNANELLE
84000 AVIGNON

Acte N° -
CA du

VOYAGE SCOLAIRE BUDGET	
<i>Intitulé du voyage :</i>	Festival de Cannes
<i>Date:</i>	Du 23 au 26 mai 2019
<i>Durée :</i>	3 jours
<i>Nombre d'élèves concernés :</i>	30
<i>Nombre d'accompagnateurs :</i>	2
<i>Classes concernées :</i>	HK et KH
<i>Nom du responsable :</i>	Mme Hammerli

Imputation en code activité (Réservé intendance):

DEPENSES			RECETTES		
Origines	Compte	Montant	Origines	Compte	Montant
Transports (bus + train)	c/6245	1 464	Participation des FAMILLES (94 x 30 élèves)	c/7067	2 820
Hébergement	c/6245	1 900			
Visites	c/6288		Subventions (Amis de Mistral)	c/7468	320
Divers : Parking, repas, accueil	c/6288		Financements autres (à préciser)		
Divers autres (à préciser)	c/6288	0	Part des accompagnateurs (Fonds propres Etablissement)		224
	c/6288				
TOTAL		3 364	TOTAL		3 364

L'AGENT COMPTABLE
Christophe PRUVOST

LE PROVISEUR
Cyrille SEGUIN

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement :

- > à signer les contrats et conventions liés au voyage.
- > à accepter le principe et le versement des dons des organismes cités ci-dessus pour le voyage concerné.
- > à percevoir la participation des familles inscrite ci-dessus.
- > arrête les modalités de remboursement en cas de:
 - a) Désistement des élèves (Cf Charte des Voyages)
 - b) Annulation du voyage

